



DELIBERATION N° 10/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CACL DU VENDREDI 11 FEVRIER 2021 A 09H0
A L'AUDITORIUM EDMARD LAMA DE LA MAIRIE DE REMIRE-MONJOLY

PORTANT SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE RELATIVE AU PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) D'INTENTION DE L'AGGLOMERATION CENTRE LITTORAL DE GUYANE POUR LES ANNEES 2021 A 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 33
Nombre de Procuration : 05
Date de convocation : vendredi 05 février 2021

Nombre de suffrages exprimés : 38
Vote :
Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le jeudi onze février à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière à l'Auditorium Edmard LAMA de la Mairie de Rémire-Montjoly sous la Présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ETAIENT PRÉSENTS : Serge SMOCK (présentiel) - Gilles ADELSON (présentiel) - Monique AZER (présentiel) - Julner BELIZAIRE (présentiel) - Dominique BERTONI (présentiel) - Ruth BIDIOU-CEPRIKA (présentiel) - Pascal BRIQUET (présentiel) - Daniel CASTOR (présentiel) - Jean-Philippe CHAMBRIER (présentiel) - Kenny CHEN-TUNG (présentiel) - Albanie CIPPE (présentiel) - Xavier CLERVAUX (présentiel) - Liser CLIFFORD (présentiel) - Seedna DELAR (présentiel) - Thierry ELIBOX (présentiel) - Christian FAUBERT (présentiel) - Serge FÉLIX (présentiel) - Teed GASPARD (présentiel) - Nestor GOVINDIN (présentiel) - Elaine JEAN (présentiel) - Farah KHAN (présentiel) - Patrick LECANTE (présentiel) - Chester LÉONCE (présentiel) - Roland LOE-MIE (présentiel) - Hélène PAUL (présentiel) - Claude PLENET (présentiel) - Stéphanie PREVOT-BOULARD (présentiel) - Anne-Michèle ROBINSON (présentiel) - Hélène SERVIUS (présentiel) - Rolande SILEBER (présentiel) - Eliodore TORVIC - Sandra TROCHIMARA (présentiel) - Patricia VICTOR (présentiel)

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Serge BAFU → **Procuration** à Sandra TROCHIMARA - Louis-Mike CALUMEY → **Procuration** à Nestor GOVINDIN - Yahya DAOUD → **Procuration** à Serge SMOCK - Eugène EPAILLY → **Procuration** à Serge FÉLIX - Sandrine JACQUES-GAÏL → **Procuration** à Daniel CASTOR

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Claire CHINON - Yolande MILZINK-CINCINAT - Magali ROBO-CASSILDE

ETAIENT ABSENTS : Jean-Victor CASTOR - Corine DIMANCHE - Phong LY - Mikaël MANCEE - Tineffa NAÏSSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO - Corinne SIGER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monique AZER

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu la Loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Vu le Décret n° 2011-227 du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° R03-2017-03-02-003 en date du 2 mars 2017 arrêtant la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondations pour le Territoire à Risques Importants d'inondation de l'île de Cayenne ;

Vu la Délibération N° 91/2016/CACL en date du 29 juin 2016 approuvant le positionnement de la CACL en tant que structure porteuse de la SLGRI ;

Vu la Délibération N° 128/2018/CACL en date du 1^{er} octobre 2018 portant engagement à réaliser un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention sur les zones à risques d'inondation de la CACL ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Gestion des Eaux Pluviales et GEMAPI » en date du 29 janvier 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité du mardi 09 février 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du mardi 09 février 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 10/2021/CACL** relatif à la signature de la convention cadre relative au Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention de l'Agglomération Centre Littoral de Guyane pour les années 2021 à 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 10/2021/CACL** relatif à la signature de la convention cadre relative au Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention de l'Agglomération Centre Littoral de Guyane pour les années 2021 à 2022.

APPROUVE la signature de la convention cadre relative au Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention de l'Agglomération Centre Littoral de Guyane pour les années 2021 à 2022.

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les différents partenaires institutionnels pour réaliser cette action et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes ;

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20210211-10-AP-21-CACL-DE Date de télétransmission : 26/02/2021 Date de réception préfecture : 26/02/2021
--

AUTORISE Monsieur le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Rémire-Montjoly, en séance publique,
Le jeudi 11 février 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK

